Nations Unies S/PV.6728



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6728e séance

Mercredi 29 février 2012, à 10 h 25
New York

Président :	M. Menan	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

12-24699 (F)





La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à cette séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Martin, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence de Tripoli.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À cette séance, le Conseil entendra des exposés présentés par M. Ian Martin et par S. E. M. José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent du Portugal, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Ian Martin.

M. Martin (*parle en anglais*) : Le 17 février, le peuple libyen a marqué le premier anniversaire du déclenchement de sa révolution. Il est descendu dans la rue à Tripoli, Benghazi et dans d'autres villes du pays pour fêter cet anniversaire. Nombre de festivités ont été organisées spontanément dans les quartiers. Les Libyens ont relevé le contraste que cela représentait avec les manifestations organisées par l'État du temps de l'ancien régime. Tout en honorant la mémoire de ceux qui sont morts au cours du combat pour la liberté, ils ont manifesté leur espoir et leur détermination face à l'avenir. Malgré les craintes portant sur d'éventuels projets d'attentats ou de troubles à l'ordre public que provoqueraient des éléments de l'ancien régime, l'anniversaire s'est déroulé dans le calme, grâce à l'efficacité des opérations de sécurité, qui ont bénéficié d'une bonne coordination entre les forces de sécurité de l'État, les autorités civiles et les brigades d'anciens combattants de la révolution.

Une année s'est écoulée depuis le début de la révolte, mais la nouvelle Libye n'a de gouvernement que depuis trois mois. La semaine prochaine, le Conseil entendra l'exposé du Premier Ministre, Abdurrahim El-keib, sur les défis que ce dernier doit relever et les efforts qu'il déploie, et sur ses projets pour la courte période qui reste à courir avant l'élection du congrès national appelé à présider à l'instauration du prochain gouvernement et à la rédaction de la constitution.

Il est clair que le peuple libyen a hâte de progresser dans la transition vers la démocratie. Ce qu'il attend le plus de l'Organisation des Nations Unies c'est qu'elle lui apporte son appui pour ce faire. Lors de mon dernier exposé au Conseil, le 25 janvier (voir S/PV.6706), le Conseil national de transition (CNT) venait d'adopter la loi relative à l'administration électorale et de nommer la Haute Commission électorale nationale, et il poursuivait les consultations sur la loi électorale principale. Cette loi a été adoptée le 28 janvier et ses derniers amendements approuvés le 7 février.

La loi prévoit un mode de scrutin mixte parallèle, selon lequel 120 sièges pourvus selon le mode de scrutin majoritaire sont réservés aux différents candidats, tandis que 80 sièges pourvus à la proportionnelle sont réservés aux listes présentées par les groupes politiques et autres. Comme tous les régimes électoraux, ce scrutin mixte parallèle représente un compromis entre avis et intérêts divergents, mais il reste que cette loi permet, à notre sens, de poser des fondements raisonnables pour l'élection du congrès national, même s'il subsiste certaines lacunes et insuffisances. Ainsi, alors que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a engagé le comité électoral du CNT à veiller à ce que le droit de vote soit ouvert au plus grand nombre possible, la loi exclut du vote les membres des forces armées. Des mesures permettant de garantir la participation au scrutin des personnes déplacées s'imposent également.

Il est particulièrement à saluer que la loi comporte une formule, certes modeste, permettant d'assurer la participation des femmes au congrès national, comme l'avait instamment demandé la MANUL. Cette mesure spéciale oblige à présenter au scrutin de liste à la proportionnelle des listes dont les candidats sont en alternance de l'un ou l'autre sexe; ainsi, pour les circonscriptions dotées de plusieurs

sièges, où les partis présenteront des listes plurinominales, un candidat sur deux de chaque liste devra être une femme.

Le processus prévu de découpage du pays en circonscriptions et de répartition des sièges touche maintenant à sa fin, mais n'a pas encore été rendu public. La répartition entre les différentes régions et villes peut être sujette à controverse, mais il importe toutefois que cette question soit réglée sans plus de retard pour que l'on puisse procéder aux préparatifs des élections.

Il est compréhensible que le processus d'élaboration d'une loi électorale ait pris plus de temps que prévu, en raison des complexités politiques inhérentes à toute décision sur le choix du système électoral fondamental d'un pays et au fait qu'il s'agira de la première élection en Libye depuis plus de 40 ans. Malgré les retards accusés, le CNT a publiquement confirmé son intention de tenir les élections dans les délais prévus dans la déclaration constitutionnelle, bien qu'elles restent encore à annoncer officiellement.

Pour respecter ce calendrier, il faut commencer immédiatement les activités de mise en œuvre du cadre juridique, et progresser rapidement. Je félicite à cet égard les 15 membres de la Haute Commission électorale nationale, qui ont prêté serment le 12 février, de s'être immédiatement attelés à la tâche de mise en place des sous-comités chargés des différentes questions fondamentales ainsi que d'une administration qui fonctionne. Je me suis personnellement entretenu avec eux ce matin et ils m'ont confirmé leurs attentes en ce qui concerne le maintien de l'assistance de la MANUL, qui a été très appréciée par les autorités électorales pendant la période législative, dans la phase opérationnelle actuelle. L'ONU accroît en conséquence son appui à la Commission électorale, en renforçant son rôle de conseil au sein de la Commission, en mettant en place des programmes d'aide à l'information des électeurs et en coordonnant l'assistance des autres acteurs internationaux.

Pendant ce temps, la détermination des collectivités à établir la légitimité de la représentation locale a été patente durant l'élection d'un nouveau conseil municipal à Misrata le 20 février. Un comité électoral de huit membres spécialement nommé pour l'occasion par le conseil municipal début janvier s'est chargé de l'organisation de cette élection, y compris le découpage de la ville en circonscriptions, la répartition des sièges et l'inscription des électeurs. Quelque 65 % des électeurs potentiels se sont inscrits sur les listes, et 57 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes afin d'élire les 28 conseillers. Les candidats élus ont été annoncés au terme de deux jours d'opérations de dépouillement, dans une ambiance calme et cordiale. La police et les brigades ont assuré la sécurité dans toute la ville et à l'extérieur des 78 bureaux de vote.

Dans les autres villes où je me suis rendu pendant la période à l'examen, les conseils municipaux voyaient d'un œil favorable les élections de Misrata; ils ont tous exprimé le vœu d'organiser leur propre scrutin. Au regard de la récente polémique à ce sujet, il est particulièrement important de souligner que le conseil municipal de Benghazi, la seconde ville du pays, a chargé un juge respecté de superviser la formation d'un comité préposé aux préparatifs des élections locales, et ce dans la ville où avait commencé la vague de transformation démocratique.

Naturellement, il est de la plus haute importance, pour le bon déroulement des élections dans tout le pays, que la situation sur le plan de la sécurité évolue dans le bon sens. Les autorités libyennes sont bien conscientes que les principaux enjeux seront le devenir des combattants de la révolution, le problème de la dissémination des armes, et la mise sur pied d'institutions publiques professionnelles chargées de la sécurité, placées sous contrôle civil. Cependant, si les diverses brigades armées continuent de ne pas fonctionner sur un mode hiérarchique clair ou en bonne coordination, quelques progrès appréciables ont été enregistrés au niveau de l'imposition de l'autorité de l'État sur les brigades pour ce qui est de la sécurité avec, notamment, la mise en place de comités locaux chargés de la sécurité, placés sous la tutelle du Ministère de l'intérieur, aux fins de la coordination des activités de sécurité entre les brigades participantes. Les déploiements coordonnés effectués pendant les fêtes anniversaires du 17 février ont éloquemment illustré ces progrès. Les brigades continuent d'assumer d'importantes fonctions de sécurité, comme cela a été le cas pendant de longues périodes, souvent sans rémunération.

Contrairement à l'impression qu'ont pu donner certains médias, si les brigades veulent s'assurer que la transformation du pays, pour laquelle elles ont combattu, est bien sur la bonne voie, rien n'indique qu'elles souhaitent perpétuer leur existence au détriment de l'autorité de l'État. Le Gouvernement a annoncé la semaine dernière sa décision de transférer le contrôle des infrastructures terrestres, aériennes et

portuaires des brigades au Ministère de l’intérieur, transfert qui une fois opéré représentera un pas considérable dans l’affermissement du contrôle de l’État.

Parallèlement, les projets du Gouvernement en matière d’immatriculation et de réintégration ou de démobilisation des anciens combattants se poursuivent. Lancé en janvier, le processus d’immatriculation des anciens combattants sera bientôt terminé. La Commission pour la réhabilitation et le développement des anciens combattants signale qu’environ 148 000 anciens combattants se sont inscrits à ce jour, et qu’elle aiguillera respectivement vers le Ministère de l’intérieur ceux qui préfèrent rejoindre les rangs de la police et vers le Ministère de la défense ceux qui choisissent l’armée.

Environ 15 % d’entre eux, semble-t-il, ont opté pour l’une de ces deux solutions, ce qui fait que la majorité des anciens combattants recherche – et doit pouvoir escompter – une formation classique ou professionnelle ainsi que des débouchés en entreprise ou en travail indépendant. Les Ministères de l’intérieur, de la défense et du travail mettent actuellement au point leurs programmes d’intégration et de réintégration, et notamment un premier recrutement de 10 000 anciens combattants au Ministère de l’intérieur et 5 000 au Ministère de la défense.

Les 20 et 21 février, la MANUL a organisé, à la demande du Premier Ministre, un séminaire-retraite interministériel afin d’examiner les problèmes de sécurité les plus importants auxquels doit faire face la Libye et de décider des mesures immédiates à prendre pour procéder de manière coordonnée. Dans son discours liminaire à cette occasion, le Premier Ministre a souligné que la sécurité aux frontières, la sécurité des villes libyennes, la prolifération des armes et les violations des droits de l’homme étaient les principales préoccupations de l’heure. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer incessamment les forces de défense et de sécurité libyennes, dans les quatre mois restants du mandat de son gouvernement, exhortant les ministères concernés à regrouper leurs forces et à agir en étroite coordination.

Le séminaire a permis l’élaboration d’un plan d’action prioritaire, assorti de grandes recommandations, parmi lesquelles figurent le renforcement du dispositif policier et de la coordination de tous les services de sécurité concernés en amont des élections, et la sécurisation de la frontière sud dans le cadre d’un plan d’action intégré de lutte contre la traite des personnes, la contrebande d’armes et autres activités illégales. Tous les participants se sont félicités de cet engagement de renforcer la coopération et la coordination interministérielles, qui marque une nette rupture par rapport à la pratique suivie par le régime précédent. Ils ont pris acte de la nécessité de définir globalement un cadre et une stratégie de sécurité nationale comprenant un comité de coordination de la sécurité nationale relevant du Premier Ministre. Le Vice-Premier Ministre a présenté lors d’une réunion les conclusions de ce séminaire aux partenaires internationaux afin d’optimiser encore davantage la coordination de l’assistance dans ces domaines.

Outre l’appui accordé à la coordination et aux communications interministérielles, la MANUL a continué de soutenir le Gouvernement dans ses efforts de coordination avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux dans les domaines de la prolifération des armes, de la sécurité aux frontières et de la remise en état des services de police. On compte désormais trois officiers de la MANUL chargés, au sein du Ministère de l’intérieur, de conseiller le Ministère dans les domaines de la formation de la police, de la logistique et de la communication et des relations avec les médias. En outre, la MANUL assiste le Gouvernement dans les préparatifs de la conférence régionale de haut niveau sur la sécurité aux frontières que compte organiser la Libye, comme l’a annoncé le Premier Ministre El-keib, lors de son allocution au Sommet de l’Union africaine à Addis-Abeba le 29 janvier.

Le nouveau Gouvernement va devoir relever des défis considérables, sans compter le lourd passif hérité du régime précédent, pour s’attaquer à l’immigration illégale et à la contrebande, au renforcement de l’efficacité des contrôles aux frontières, à la prolifération des armes, qui s’ajoutent à la nécessité de faire marche arrière sur les pratiques ancrées de discrimination à l’égard des communautés minoritaires, et de promouvoir la réconciliation nationale entre les différentes tribus. Ce dernier sujet est malheureusement revenu dernièrement sur le devant de la scène après les affrontements meurtriers qui ont opposé pendant deux semaines les brigades tribales toubou et zouwaya dans la ville méridionale de Koufra, et qui auraient fait une centaine de morts et de nombreux blessés graves. Bien que ces combats semblent avoir été provoqués par le meurtre d’un membre de la tribu zouwaya, qu’a suivi la mort d’un

jeune Toubou, il ne s'agit que du dernier incident d'une longue kyrielle de conflits, dans un chaudron de tensions tribales alimentées par la politique de l'ancien régime, et notamment la discrimination dont ont fait l'objet les Toubous, avec la bénédiction de l'État, et par des différends locaux portant sur des questions de contrôle de la contrebande, y compris des migrations illégales.

Les responsables religieux et les chefs tribaux, entre autres, ont négocié un cessez-le-feu afin de rétablir le calme. Le Gouvernement a dépêché des unités de l'armée nationale dans la zone, bien que la lenteur de réaction des autorités ait suscité des critiques. Une mission conjointe composée de membres d'institutions des Nations Unies et de la MANUL s'est rendue à Koufra du 23 au 26 février afin d'évaluer les priorités les plus urgentes, dont l'aide aux ressortissants de pays tiers et aux collectivités rendues vulnérables par l'interruption de toute prestation. Les institutions des Nations Unies ont apporté une assistance humanitaire par l'intermédiaire du Croissant-Rouge et du Ministère de la santé, mais il reste encore des difficultés à surmonter pour que les zones toubou, isolées par les combats, reçoivent une aide humanitaire suffisante.

Depuis que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et moi-même avons exposé la situation au Conseil le 25 janvier, d'autres informations ont fait surface sur des tortures et des mauvais traitements infligés aux prisonniers, et même des cas de décès en captivité, par le canal d'organisations non gouvernementales et suite aux visites de lieux de détention effectuées par la MANUL. Au cours de plusieurs entretiens avec le Premier Ministre, le Ministre de la justice et d'autres ministres et hauts responsables, mes collègues et moi avons discuté de mesures immédiates destinées à empêcher de nouveaux cas de torture et de mauvais traitements. Le 31 janvier, le Vice-Premier Ministre, Moustafa Abou Chagour, a annoncé que le Gouvernement avait publié une circulaire pour clarifier la question des droits des prisonniers, assortie notamment d'une directive interdisant la torture et les mauvais traitements aux prisonniers et annonçant que les allégations publiées feraient l'objet d'une enquête. En prenant la parole hier devant le Conseil des droits de l'homme, à Genève, M. El-keib a réitéré l'attachement de son gouvernement au respect des droits de l'homme et son intention de coopérer avec les Nations Unies et les autres partenaires dans ce domaine. Des mesures résolues sont nécessaires d'urgence pour mettre ces intentions à exécution.

J'ai particulièrement insisté sur la nécessité d'une équipe spéciale, qui réunisse les Ministères de la justice, de la défense et de l'intérieur, afin d'inspecter régulièrement les installations qui sont toujours sous le contrôle de différentes brigades, de recenser tous les lieux de détention et de mettre en œuvre une stratégie globale relativement à la question des détentions liées au conflit. Le Ministère de la justice a indiqué que l'on avait commencé ces inspections, et le Premier Ministre, qui avait assuré qu'un comité serait formé pour enquêter sur les allégations de torture, a déclaré hier que ces enquêtes étaient désormais en cours. La MANUL a visité, ou revisité, les centres de détention de Misrata, Zawiya et Tripoli pour recenser ceux qui devaient faire l'objet d'un contrôle prioritaire, et a déposé une liste initiale auprès des bureaux du Premier Ministre et du Ministre de la justice. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les autorités et de les inciter à veiller à ce que les inspections des installations connues soient menées, que les endroits tenus secrets soient identifiés et placés sous le contrôle du Gouvernement, et enfin que les exactions fassent l'objet d'enquêtes.

La MANUL a également demandé instamment qu'une enquête soit menée sur l'attaque du 6 février contre le camp de déplacés tawergha basé à l'école navale de Janzur à Tripoli, lorsqu'une brigade lourdement armée est entrée dans le camp et a tenté de procéder à des arrestations. Lorsque les détenus du camp sont descendus dans la rue pour protester, ils ont également essuyé des tirs. Au total, les attaques ont entraîné la mort de sept personnes, dont trois enfants et deux femmes. L'ONU insiste pour que les conditions de sécurité soient améliorées, non seulement dans ce camp, mais aussi là où se trouvent des déplacés originaires de Tawergha dans d'autres régions du pays. Ce dernier incident souligne la nécessité urgente que le Ministère de la justice assume tout seul la responsabilité de procéder à des arrestations et à des incarcérations. Afin de contribuer à la réconciliation, les chefs tribaux tawergha ont publié des excuses, le 23 février, à l'égard de tous les citoyens de Misrata pour les crimes commis par des membres de leur communauté, et ont appelé tous ceux qui avaient commis ces crimes à se livrer à la justice. Mon adjoint continue de travailler aux côtés des autorités libyennes afin de répondre aux besoins à court et à long termes de la communauté tawergha.

La MANUL continue d’exhorter le Ministère de la justice à accélérer le processus de prise du contrôle des installations actuellement gérées par les brigades, dans lesquelles nous estimons qu’il reste encore environ 5 000 à 6 000 détenus. Depuis mon dernier exposé, deux centres de détention supplémentaires ont été placés sous le contrôle du Gouvernement, ce qui porte le total à huit, avec un total de 2 382 détenus. L’insuffisance numérique des officiers de police judiciaire ralentit les progrès. Plusieurs partenaires ont manifesté leur volonté d’aider à la formation de la police judiciaire et le Ministère de la justice a également demandé de l’aide pour former des procureurs.

Le système judiciaire libyen se remet doucement en marche, plusieurs tribunaux ayant repris leurs activités à Tripoli et à Benghazi, malgré quelques inquiétudes concernant la sécurité des juges et des avocats. Le 5 février, le premier procès de plus de 40 personnes accusées d’avoir commis des crimes en faveur du régime de Kadhafi pendant le conflit s’est ouvert devant un tribunal militaire à Benghazi. Le 22 février, le tribunal militaire a statué que le procès devait être renvoyé devant un tribunal civil, ce dont nous devons nous féliciter. Étant donné que d’autres procès vont s’ouvrir, il sera crucial d’accorder aux accusés une assistance juridique appropriée et le droit à une procédure régulière et leur donner des garanties que les aveux obtenus par la torture ne seront pas admis comme éléments de preuve.

La loi sur la justice transitionnelle concernant les fondements de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle a été publiée le 14 février. La loi prévoit la mise sur pied d’une commission d’établissement des faits et de réconciliation chargée d’enquêter sur les crimes et violations des droits de l’homme commis depuis 1969. La Commission sera composée de 11 membres nommés par le Conseil national de transition. La loi porte également création d’un fonds d’indemnisation des victimes, mais n’empêche pas les victimes de demander justice auprès des tribunaux. Bien que la loi ne reflète pas nécessairement les meilleures pratiques mises en œuvre ailleurs, elle fournit l’occasion idéale d’entamer un processus global de quête de la vérité en Libye.

Une partie essentielle du processus de justice transitionnelle est la recherche et l’identification des personnes portées disparues. Le Ministère de l’aide aux familles des martyrs et des personnes disparues a déjà débuté la collecte d’échantillons d’ADN issus des familles, de même que l’exhumation des charniers. La MANUL encourage le Ministère à inviter une équipe d’experts internationaux qui aidera à définir une stratégie précise conforme aux normes internationales, pour éviter que des mesures prises à la hâte ne nuisent à l’identification future des restes. La MANUL a également proposé l’élaboration d’un nouveau cadre juridique afin de mieux protéger les droits des familles des personnes portées disparues en Libye.

Au cours de toutes mes rencontres, tant aux niveaux national que local, les responsables n’ont eu de cesse de souligner leur incapacité à faire face au nombre croissant de migrants et de réfugiés, et ils demandent qu’une aide durable leur soit apportée afin qu’ils puissent résoudre ces problèmes avec humanité. Faute d’un cadre juridique ou administratif clair sur les mouvements migratoires, les migrants en situation irrégulière ainsi que les possibles demandeurs d’asile, notamment les personnes âgées, les femmes et les enfants, sont toujours détenus dans des installations contrôlées par diverses autorités ou brigades, souvent dans de mauvaises conditions et avec un accès restreint à l’aide humanitaire. Sur les 18 centres de détention pour migrants qui fonctionnaient sous le contrôle du Ministère de l’intérieur avant la crise, seuls deux se trouvent encore entièrement aux mains de celui-ci. L’Organisation internationale pour les migrations (OIM) continue d’aider les migrants en détresse en facilitant la vérification de la citoyenneté, la délivrance des documents de voyage et les rapatriements volontaires; cependant, la difficulté d’accès aux migrants et l’absence d’infrastructures sécurisées de transit dans l’ouest et le sud du pays demeurent les principaux obstacles à l’aide directe.

Face aux mauvaises conditions du centre de détention de Qanfouda à Benghazi, où les effectifs ont désormais fortement augmenté à la suite des transferts en provenance de Koufra, LibAid et d’autres acteurs humanitaires ont procédé à des rénovations, fourni des articles non alimentaires et amélioré la prestation de services de santé dans le but de répondre aux besoins croissants.

La détérioration de la situation sur le plan de la sécurité en Syrie a conduit à un afflux de réfugiés qui pénètrent en Libye via la frontière égyptienne. Au poste frontière de Saloum, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni plus de 4 000 repas à des Syriens livrés à eux-mêmes, tandis que l’OIM a apporté de l’aide sous forme de traitements médicaux et autres articles non

alimentaires. À l'intérieur de la Libye, le HCR vient en aide aux organisations locales dans les efforts qu'elles déploient pour faire face à l'afflux de nouveaux arrivants, grâce à une assistance technique en matière d'enregistrement des personnes et par la fourniture d'articles non alimentaires et de soutien aux personnes vulnérables.

Comme je l'avais prévu dans mon dernier exposé, le Vice-Premier Ministre, M. Mustafa Abu Shagur, a organisé un atelier les 30 et 31 janvier pour discuter de la coordination de l'aide internationale, auquel ont participé des représentants de ministères, institutions et organisations de la société civile de la Libye et des partenaires internationaux. Cet atelier a permis de mettre en concordance les offres d'appui extérieur et les priorités urgentes formulées par le Gouvernement. Cela a servi à identifier les besoins et les possibilités d'appui dans les cinq domaines de prestation de services sociaux : l'administration publique, la justice transitionnelle, la société civile, les médias et les plans stratégiques du Gouvernement. Le Gouvernement s'apprête à présenter son programme national à la communauté internationale et à mettre en place des arrangements de coordination pour le suivi des offres d'aide internationales, avec la participation des services du Premier Ministre et du Ministère de la planification et l'appui de la MANUL, de l'Union européenne et de la Banque mondiale.

Lorsque j'aurai de nouveau l'occasion de m'adresser au Conseil la semaine prochaine, j'en informerai bien entendu les membres des nouveaux faits importants survenus dans ces domaines, même si je présenterai essentiellement les propositions du Secrétaire général quant au rôle de la MANUL pendant la période à venir. Outre nos engagements majeurs auprès du Gouvernement à Tripoli au cours de la présente période et la préparation de la mission intégrée, depuis mon dernier exposé, je me suis rendu dans trois autres des villes les plus touchées pendant les combats – Syrte, Brega et Ajdabiya. Je me suis également entretenu avec des représentants du conseil local et de la société civile – dont beaucoup sont des jeunes et des femmes – à Benghazi. Ces visites montrent clairement combien il est nécessaire de reconstruire, d'assurer la prestation de services et d'éliminer les mines et les débris de la guerre.

Mais l'on est tout aussi fortement impressionné par le sens extraordinaire des responsabilités et d'initiatives civiques, qui a poussé les populations locales à se mettre immédiatement au travail – sans même attendre l'aide du Gouvernement central ou des acteurs internationaux – pour reprendre autant que possible une vie normale. À ce sens des responsabilités des dirigeants locaux s'ajoute la détermination de la société civile à jouer son rôle et à tenir les futurs dirigeants responsables de leurs actes. Ces qualités non seulement inspirent l'espoir, mais elles nous poussent également à croire que la Libye sera en mesure de surmonter son passé et ses difficultés actuelles, et poursuivra dans la voie menant aux objectifs qu'elle s'est de nouveau engagée à réaliser le 17 février.

Le Président : Je remercie M. Martin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité, du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par ladite résolution. Le rapport couvre la période allant du 23 décembre 2011 au 29 février 2012.

Je voudrais commencer par indiquer que le Comité est saisi de deux documents importants. Le premier est un document de travail élaboré par le Groupe d'experts, reflétant les contributions du Groupe, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, du Bureau des affaires de désarmement, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, concernant les menaces de prolifération d'armes en provenance de Libye qui pèsent sur la région ainsi que les problèmes connexes. Le second document est un rapport final du Groupe d'experts portant sur le suivi de la mise en œuvre des mesures pertinentes, y compris l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs.

Le document de travail est actuellement à l'étude au sein du Comité et constituera la base du rapport que présentera le Comité au Conseil en application du paragraphe 5 de la résolution 2017 (2011). Le rapport final du Groupe d'experts, qui a été présenté au Conseil le 18 février en application de l'alinéa d) du paragraphe 24 de la résolution 1973 (2011), sera examiné par le Comité durant les consultations qu'il tiendra le 5 mars prochain.

Au cours de la période considérée, le Comité s’est réuni une fois pour des consultations, le 9 février. Le Président a communiqué aux membres du Comité une liste non officielle des notifications d’embargo sur les armes et de gels d’avoirs et des demandes de dérogation qui avaient à cette date été traitées par le Comité. À la date du 9 février, le Comité avait traité au total 31 notifications ou demandes de dérogation concernant l’embargo sur les armes et 151 notifications ou demandes de dérogation concernant les gels d’avoirs.

Depuis mon dernier rapport périodique (voir S/PV.6698) et en ce qui concerne l’embargo sur les armes, le Comité a approuvé une demande de dérogation à cette mesure en vertu de l’alinéa a) du paragraphe 9 de la résolution 1970 (2011). Par ailleurs, il ne s’est pas opposé à une deuxième demande qui invoquait l’alinéa c) du paragraphe 9 de cette résolution. En outre, le Comité n’a pas pris de décision négative au sujet des 10 notifications invoquant le paragraphe 13 de la résolution 2009 (2011), qui autorise le transfert d’armements et de matériel connexe de tous types ayant pour but exclusif l’aide aux autorités libyennes pour la sécurité ou le désarmement.

S’agissant du gel des avoirs, le Comité n’a pas pris de décision négative concernant une notification formulée au titre de la disposition de l’alinéa a) du paragraphe 19 de la résolution 1970 (2011) relative au règlement des dépenses ordinaires et deux notifications formulées au titre du paragraphe 16 de la résolution 2009 (2011). Les membres du Conseil se rappelleront que ce paragraphe autorise le déblocage des fonds pour plusieurs usages supplémentaires. D’autre part, dans quatre cas, l’État Membre concerné a été informé que l’entité à laquelle appartiennent les fonds a déjà été radiée de la liste par le Comité. Par conséquent, la présentation de notifications ou de demandes de dérogation ne s’applique pas à cette entité.

Toujours le 9 février, les membres du Comité se sont penchés sur plusieurs demandes d’éclaircissement ou d’assistance formulées par des États Membres concernant le statut des éléments subsidiaires des deux entités figurant encore sur la liste – l’Autorité libyenne d’investissement et le Libyan Africa Investment Portfolio. Ils ont noté que les entités détenues ou contrôlées, intégralement ou partiellement, par l’Autorité d’investissement ou l’Investment Portfolio ne sont pas sujettes à la mesure du gel des avoirs. Pour répondre aux demandes d’éclaircissement, le Comité est en ce moment en train d’élaborer une notice générale qui doit être distribuée à tous les États Membres et postée sur le site Web du Comité et qui porte sur la bonne application du gel des avoirs.

Par ailleurs, les membres du Comité ont entendu par visioconférence un exposé du Groupe d’experts dans lequel celui-ci leur a fourni des informations actualisées concernant la préparation du document de travail auquel j’ai fait référence tout à l’heure, qui porte sur les menaces et les problèmes que pose la prolifération des armes. Comme je l’ai également signalé tout à l’heure, ce document est en ce moment à l’examen au sein du Comité et sera bientôt présenté au Conseil. Le Comité attend par ailleurs avec impatience de se pencher sur le rapport final du Groupe d’experts présenté en application de la résolution 1973 (2011), et il note avec satisfaction que tous les pays contactés par le Groupe en vue d’une visite potentielle ont répondu favorablement.

Enfin, à la demande des autorités libyennes compétentes, le Comité a modifié une des entrées de sa liste d’individus et d’entités visés par l’interdiction de voyager ou le gel des avoirs.

Je termine en indiquant qu’à ce jour, le Comité a reçu des rapports de 55 États Membres sur les initiatives qu’ils ont prises pour appliquer les mesures pertinentes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Shalgham (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens, tout d’abord, à vous remercier sincèrement d’avoir convoqué la présente séance pour faire le point de la situation en Libye. Je tiens également à remercier l’Ambassadeur Moraes Cabral de son action et de la réponse qu’il a donnée aux préoccupations de la Libye concernant de nombreux problèmes portés à l’attention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), qu’il préside. Je remercie également M. Ian Martin des efforts qu’il continue de déployer pour coopérer avec nous dans tous les domaines et du rapport clair et détaillé qu’il nous a présenté depuis Tripoli.

Dans cette salle même, en février dernier, le Conseil a adopté la résolution 1970 (2011), puis la résolution 1973 (2011) afin de protéger les civils libyens désarmés et innocents. Cet effort a été couronné de succès, puisque la Libye s’est libérée et que notre peuple a pu exprimer son désir de retrouver

sa souveraineté, tout comme d'autres peuples arabes, de la Tunisie et de l'Égypte à la Libye et au Yémen, où nous avons assisté à un transfert d'autorité, et, maintenant en Syrie, où la population paye de son sang face à la répression. Dans ce pays, d'odieux crimes contre l'humanité sont perpétrés contre le peuple syrien qui, comme les peuples tunisien, égyptien et yéménite, refuse de plier tant qu'il n'aura pas gagné sa liberté. Je remercie une nouvelle fois le Conseil.

Aujourd'hui, un nouvel État vit en Libye. Comme l'a indiqué M. Martin, des élections au scrutin uninominal et de liste auront lieu en juin. De nouvelles élections vont avoir lieu en dépit des problèmes rencontrés, de la prolifération des armes, du sang versé et des problèmes qui apparaissent chaque jour. Des listes de candidats seront établies et une nouvelle Constitution sera rédigée. Les prochaines élections ne visent pas à établir un gouvernement ou un parlement. Elles déboucheront sur la rédaction d'une constitution qui sera le fondement d'un nouvel État civil et démocratique où l'état de droit prévaut – un État épris de paix et de développement pour le bien-être des Libyens.

Le 21 février 2011, Mouammar Kadhafi a déclaré qu'il allait distribuer des armes, maculer la Libye de rouge et embraser le pays. C'est ce qui s'est passé. Les véhicules du régime de Kadhafi ont sillonné les rues et distribué des armes aux gens pour qu'ils s'entretuent. Des millions et des millions de dollars et de dinars ont été distribués et les gens ont été montés les uns contre les autres. Cependant, la clairvoyance, l'enthousiasme et la solidarité du peuple libyen lui ont permis de surmonter un grand nombre de problèmes.

Nous remercions encore une fois l'ONU en la personne de M. Ian Martin, qui ne ménage pas ses efforts pour nous aider. Néanmoins, nous avons besoin de davantage d'assistance de la part de la communauté internationale. Des dizaines de milliers de personnes entrent en Libye chaque jour en provenance du Sahara méridional. Certains hauts responsables du régime de Kadhafi se trouvent aujourd'hui dans plusieurs autres États – Tunisie, Égypte, Algérie, Tchad, Mali et Niger. Nous savons que certains d'entre eux complotent. Ces derniers jours, un certain nombre de cellules armées ont été démantelées. Elles complotaient de saboter et de bombarder Tripoli. Les agents de Kadhafi envoient des fonds en Libye pour financer des actes de sabotage. J'invite ces États à coopérer avec nous. J'ai transmis au Conseil, pendant la présidence sud-africaine, ainsi qu'à M. Moreno-Ocampo de la Cour pénale internationale, une mémoire flash où figurent des enregistrements d'appels téléphoniques au cours desquels M. Baghdadi Ali Al-Mahmoudi donne en personne l'ordre de mener de telles actions. Ce dernier se trouve actuellement en Tunisie. D'autres individus recherchés par INTERPOL résident dans d'autres États. Ces personnes doivent être traduites en justice. Elles représentent un danger pour mon pays.

Nous sommes en train de préparer une réunion entre les pays du Sahel et de l'Afrique du Nord en vue d'adopter une stratégie conjointe de lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du Sahara. La Libye est la première victime de l'absence de l'État et nous demandons au Conseil de nous aider du point de vue financier. Il faut que nos avoirs gelés soient débloqués.

En ce qui concerne ces fonds, nous sommes en train d'adopter des mesures de transparence. Aujourd'hui, nous disposons d'un comité pour la transparence en Libye. Nous avons des dizaines de journaux libres qui expriment chaque jour leur opinion. Nous avons des chaînes de télévision qui travaillent tous les jours dans la transparence.

Des mesures de justice transitionnelle sont en cours d'adoption et les instances juridiques pertinentes ont commencé leurs travaux. On a beaucoup parlé de centres de détention et de torture. Le fait est que le Gouvernement de transition a mis en détention un certain nombre d'anciens ministres et hauts fonctionnaires. Ils ont bénéficié de tous les droits possibles – soins de santé, visites, etc. L'adjoint de Kadhafi est l'un d'entre eux et il est autorisé à avoir des contacts avec l'extérieur. J'ai personnellement rencontré plusieurs de ces détenus. Ils sont bien traités. Par exemple, M. Abdul-Ati Al-Obeidi, l'ancien Ministre des affaires étrangères, à l'instar des autres détenus, reçoit les visites de sa famille et d'autres personnes.

Toutefois, je tiens à indiquer qu'il y a des zones que État ne contrôle pas, des zones où il n'y a ni police ni tribunaux. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de tous les excès qui sont commis. Nous condamnons ces débordements et nous veillerons à ce que leurs auteurs rendent des comptes.

Nous souhaitons que l'ONU nous aide pour que les élections de juin se déroulent dans de bonnes conditions, afin de jeter les bases d'une Libye démocratique et moderne fondée sur l'égalité et où les droits de la femme sont protégés. Garantir le rôle des femmes est l'une des grandes raisons expliquant

l'ouverture à la représentation proportionnelle. Nous ne sommes pas favorables à l'imposition de quotas mais nous voulons une liste mixte de candidats. Nous voulons que sur une liste de six candidats par exemple figurent en alternance le nom d'un homme et le nom d'une femme, pour que les femmes, qui constituent plus de 50 % de la population libyenne, soient dûment représentées.

Je tiens à assurer le Conseil que nous nous employons sérieusement et activement à édifier un État démocratique et libre en remplacement du régime que le peuple libyen a renversé en versant son sang.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.